



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 26 juin 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 19 juin 2014		
Date d'affichage 19 juin 2014		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service urbanisme – Cession de l'immeuble sis 24, rue de la République.</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques

Procurations :

BOUBEKER Patrick donne procuration à COQUAULT Jean-Pierre,
CHEVROT Régis donne procuration à CHOLLEY Jocelyne,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à BOUTIER Jean-Paul

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAUCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération en date du 14 mars 2013, le conseil municipal a approuvé le principe de cession et la signature d'un compromis avec de futurs acquéreurs, d'une partie de l'immeuble situé au 24, rue de la République sur une parcelle cadastrée section AT n°82.

Malgré plusieurs offres d'achat, la propriété communale située au 24, rue de la République n'a pu être vendue. L'immeuble a également été proposé à deux bailleurs sociaux, Var Habitat et le Logis Familial Varois, qui n'ont pas donné suite.

Ce bien a été de nouveau proposé à la vente. Après consultation, 3 nouvelles offres d'achat ont été reçues. Il a été retenu la plus intéressante, celle émanant de la « SARL CDG Réalisations » au prix de 165 000 euros.

Cette cession, qui participera à la revitalisation du centre-ville, permettra la réhabilitation de l'immeuble.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 3112-1 ;

VU l'avis des domaines en date du 18 juin 2014 ;

VU la proposition d'achat faite par la « SARL CDG Réalisations », représentée par monsieur DE GAETANO, pour un montant de cent soixante-cinq mille euros (165 000 euros) ;

VU l'état descriptif de division établi par le cabinet ARRAGON, géomètres experts, créant 5 lots :

- les lots n° 1, 3, 4 et 5 correspondant aux 3 étages et à la cave pour une superficie de 202,85 m² cédés à la « SARL CDG Réalisations »,
- le lot n° 2 correspondant au local du rez-de-chaussée d'une superficie de 20 m², occupé par une association, conservé par la commune.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** le maire à céder à la « SARL CDG Réalisations » les lots n°1, 3,4 et 5, de la parcelle cadastrée section AT n° 82 pour un montant de 165 000 euros.

- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette cession.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

03 JUIL. 2014

